



## Vente de voiture mal déroulé

Par **thea**, le **29/06/2012** à **18:00**

Bonjour,  
nous avons , mon compagnon et moi achetait une voiture il y a 2 mois.nous avons ainsi l'acte de vente entre l'ancienne propriétaire et nous.Seulement suite à des problème financier nous avons décidées de la revendre.nous avons pas eut le temps de faire la carte grise.Ainsi la personne qui nous a acheter la voiture la faite directement avec le nom de l'ancienne propriétaire en imitant sa signature.Je sais que se genre de chose se fait fréquemment même si cela n'est pas autorisé.Seulement la personne à qui nous l'avons vendu refuse de nous donner l'argent dû.Si nous portons plainte avons nous une chance de récupérer l'argent?et que risquons nous vis à vis de la carte grise non faite?merci de votre attention

Par **chris\_Idv**, le **04/07/2012** à **09:30**

Bonjour,

Donc vous avez confié:

1) le certificat d'immatriculation de la personne à qui vous avez acheté la voiture à la personne à qui vous avez vendu la voiture, sans procéder au changement en préfecture

2) la voiture et les clefs

... sans être payé par votre acheteur qui aujourd'hui refuse de vous payer !!?

Vous n'avez aucun recours légal contre l'acheteur sans vous incriminer vous même.

Cordialement,

Par **thea**, le **05/07/2012** à **03:48**

merci de votre reponse seulement j'aurai une autre question que risqu'on nous dans ce cas?